

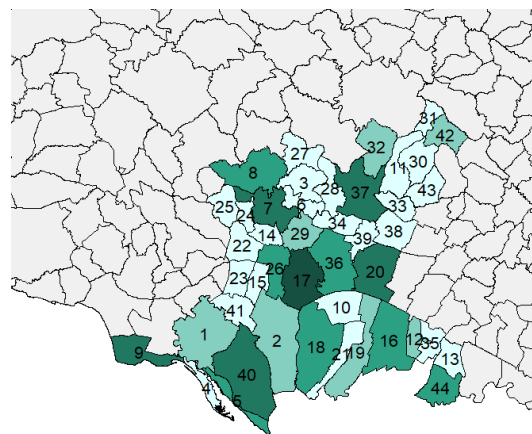
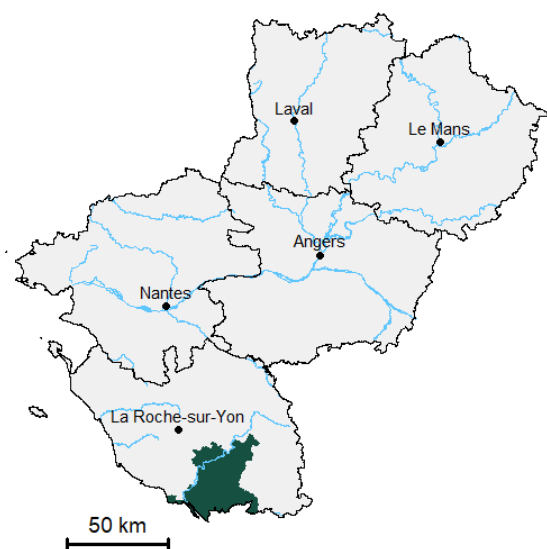
Fiche territoriale de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Cette fiche territoriale dresse le bilan et l'évolution des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants atmosphériques de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les chiffres présentés ici sont issus de la 5^{ème} version de l'inventaire BASEMIS[®] développé par Air Pays de la Loire et publié en 2018. Cet inventaire annuel traite des principaux polluants atmosphériques (SO₂, NO_x, PM₁₀, PM_{2.5}, NH₃, COVNM, des émissions de GES réglementés par le protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O et gaz fluorés), des consommations d'énergie et des productions d'énergie sur toute la région des Pays de la Loire avec une résolution à la commune, un détail sectoriel et par usage. BASEMIS[®] est un inventaire orienté source, ce qui signifie que les émissions sont comptabilisées au niveau du territoire où elles sont produites.

Les résultats BASEMIS[®] sont reportés conformément au format PCAET imposé par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016.

CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES - 2016



Répartition de la population dans le zonage (en nombre d'habitants)

- 216-745
- 745-1124
- 1124-2144
- 2144-2915
- 2915-9496

La liste des communes [1-44] est détaillée à la fin de ce document

Territoire	Nombre d'habitants	% de la population régionale	Superficie (km ²)	Nombre de communes	Nombre de logements	% des logements régionaux
EPCI	55327	1,5	951	44	36230	2,0
Vendée	673983	18,0	6766	267	392508	21,3
Pays de la Loire	3743971	100,0	32371	1281	1840201	100,0

Source : INSEE, Population 2016

Les contours utilisés sont ceux des EPCI au 1^{er} janvier 2018.

DONNÉES DE CONTEXTE - 2016

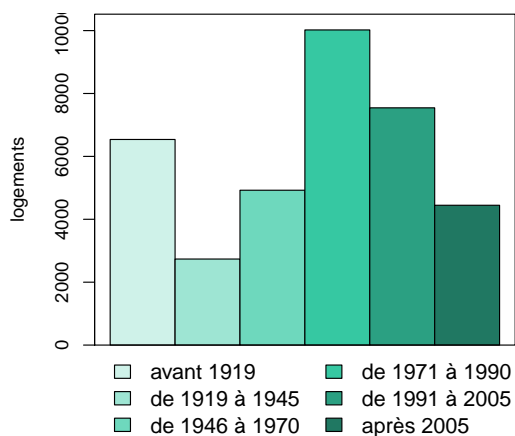
Les données de contexte utilisées dans l'inventaire sont issues de plusieurs sources de données, qui ont été retravaillées afin de correspondre aux années et secteurs considérés dans l'inventaire.

Pour le secteur résidentiel, les calculs ont été effectués à partir de la base logements 2014 de l'INSEE. Cette base de données a été consolidée avec les données Sit@del2 afin d'intégrer les logements construits entre 2008 et 2016.

Pour le secteur tertiaire, les effectifs salariés proviennent de la base CLAP de l'INSEE, et le nombre d'élèves de l'Académie de Nantes.

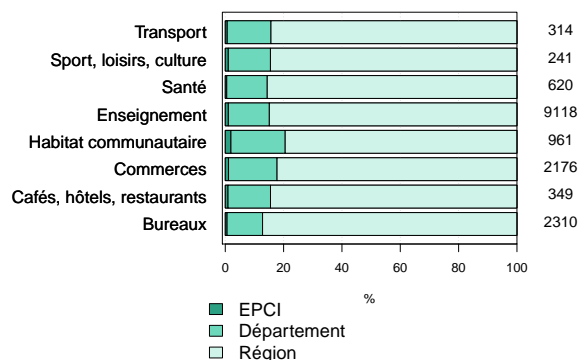
Pour le secteur agricole, les données de cheptel et de surfaces de cultures sont obtenues en croisant les données communales du recensement agricole 2010 et les statistiques agricoles annuelles départementales publiées sur la base DISAR du Ministère de l'Agriculture.

Répartition des logements par période de construction

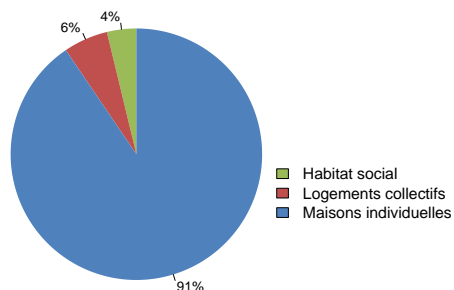


Effectifs tertiaire par branche

Total des effectifs par branche de l'EPCI et parts correspondantes de l'EPCI et du département par rapport à la région.

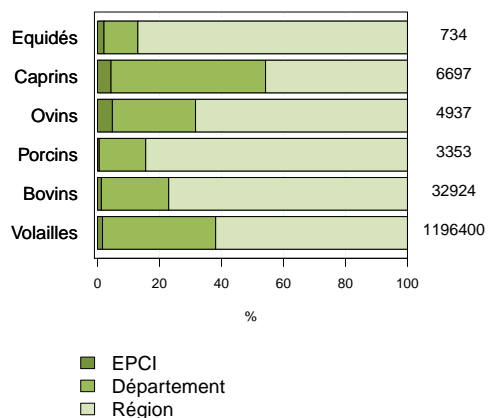


Répartition des logements par typologie



Cheptels par type d'élevage

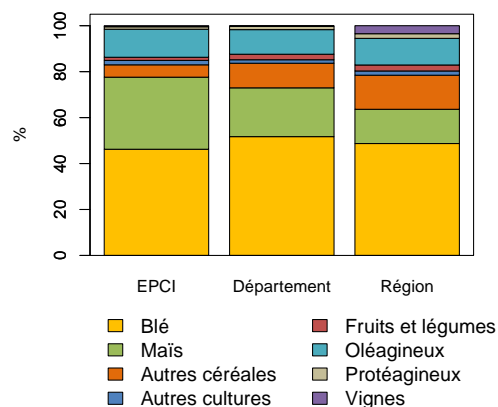
Total des cheptels de l'EPCI et parts correspondantes de l'EPCI et du département par rapport à la région.



Surfaces de cultures par type de culture (hors surfaces toujours en herbe)

En 2016, le territoire a une SAU de 68754 ha dont 34 % de superficie toujours en herbe.

La SAU du département est de 463 835 ha et celle de la région 2 077 214 ha.



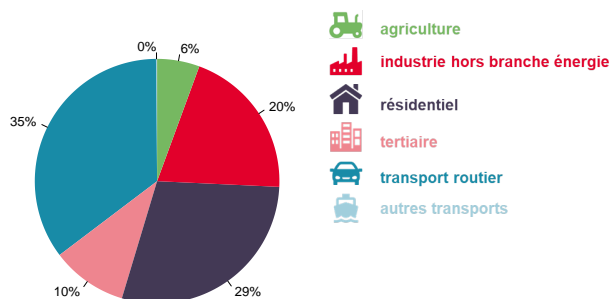
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

En 2016, 1560 GWh ont été consommés sur le territoire (soit environ 2 % des consommations d'énergie finale en région Pays de la Loire).

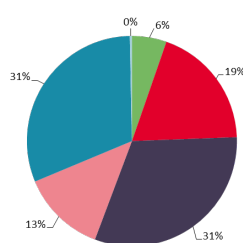
Le secteur Transport routier est le principal poste de consommation énergétique sur le territoire. Les produits pétroliers et autres (charbon, déchets,...) constituent l'énergie la plus consommée dans ce secteur.

Au niveau régional, les deux principaux secteurs consommateurs sont le transport routier et le résidentiel. Les produits pétroliers et autres (charbon, déchets, ...) constituent l'énergie la plus consommée.

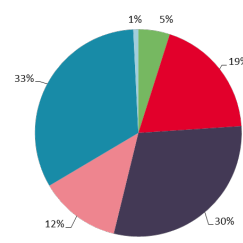
Répartition des consommations d'énergie finale par secteur en 2016



EPCI
28,2 MWh/hab.

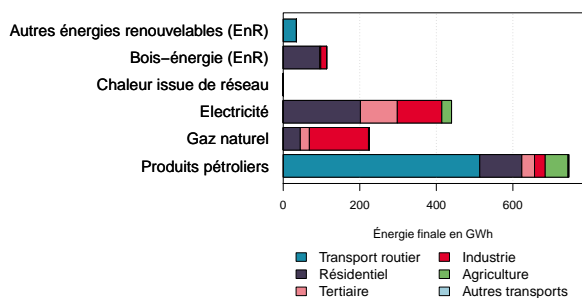


Vendée
24,6 MWh/hab.



Pays de la Loire
24,3 MWh/hab.

Consommations d'énergie finale par type et par secteur en 2016 (en GWh)

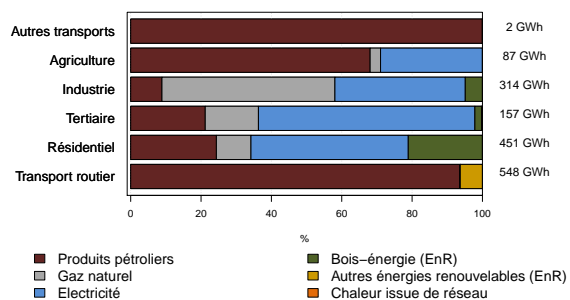


Méthodologie

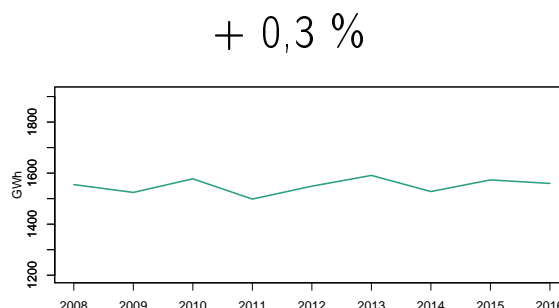
Les consommations d'énergie sont détaillées suivant les types d'énergie suivants : électricité, chaleur issue des réseaux, bois-énergie, autres énergies renouvelables (EnR), gaz naturel et produits pétroliers et autres combustibles (déchets, charbon, ...). Les données sont fournies à climat réel, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas corrigées des variations climatiques. Les consommations d'énergie sont dites finales car elles correspondent à la consommation des utilisateurs finaux, effectivement consommée (essence à la pompe, ..). Par convention, les établissements de production et de distribution d'énergie ne sont pas pris en compte dans les données de consommations.

Pour plus de détails, consulter le guide méthodologique BASEMIS (lien en dernière page).

Répartition des consommations d'énergie finale par secteur et par type en 2016



Évolution des consommations d'énergie finale entre 2008 et 2016

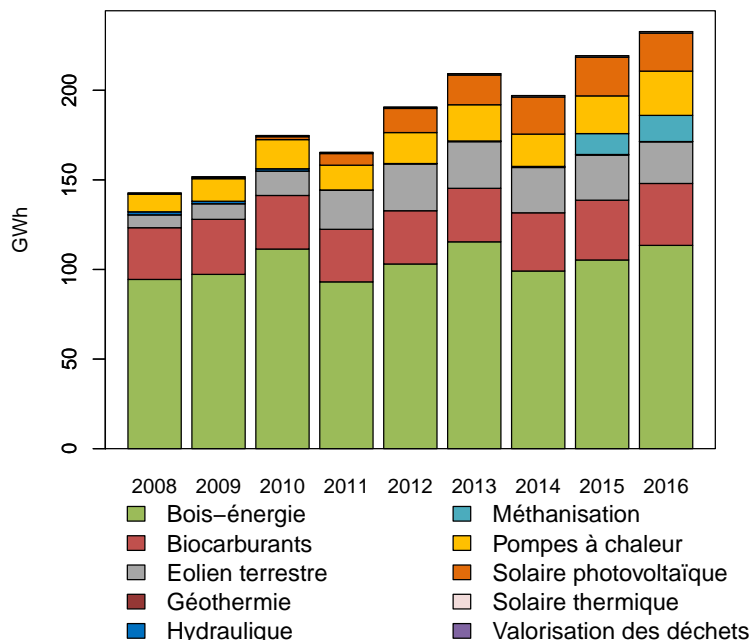


PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

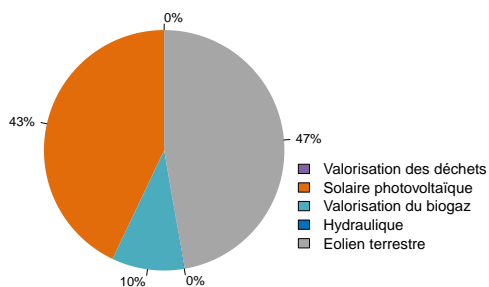
En 2016, la production d'énergie renouvelable du territoire s'élève à 233 GWh d'énergie primaire valorisée sous forme de : Bois-énergie Biocarburants Eolien terrestre Hydraulique Méthanisation Pompes à chaleur Solaire photovoltaïque Solaire thermique

Cette production s'élève à 12,2 TWh au niveau régional et à 2,5 TWh au niveau départemental.

Énergie renouvelable produite et valorisée sur le territoire (énergie primaire)

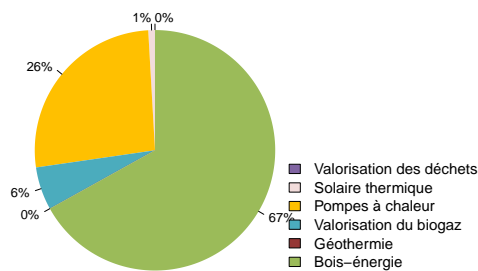


Production d'électricité renouvelable du territoire en 2016



Total : 49 GWh

Production de chaleur renouvelable du territoire en 2016



Total : 94 GWh

Méthodologie

Le bilan de production d'énergie renouvelable intègre les filières solaire photovoltaïque, éolien terrestre, hydraulique, géothermie, pompes à chaleur, solaire thermique, bois-énergie, méthanisation et valorisation énergétique des déchets.

Les données proviennent de différentes références bibliographiques : Enedis, RTE, Open-data Réseaux Energies (ODRE), Atlanbois, la base SINOE de l'ADEME, les déclarations des établissements, les données de production nationales ou régionales du SDeS, le fond chaleur de l'ADEME, et la répartition des certificats d'économie d'énergie (CEE) par département et période.

Pour plus de détail, consulter le guide méthodologique BASEMIS (lien en dernière page).

Part de l'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale du territoire en 2016

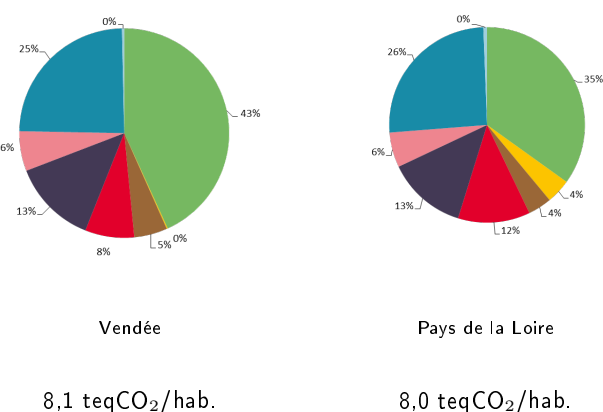
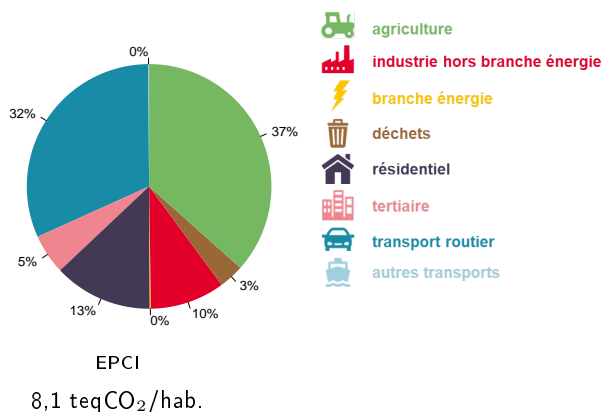
15 %

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

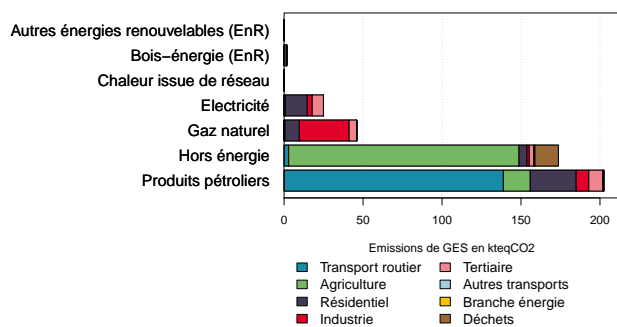
En 2016, les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent à 449 kilo tonnes équivalent CO₂ (soit 1% des émissions régionales de GES). Le secteur Agriculture constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur Transport routier et le secteur Résidentiel.

Au niveau régional, les principaux émetteurs sont les secteurs Agriculture, Transport routier.

Contribution des secteurs aux émissions de GES en 2016



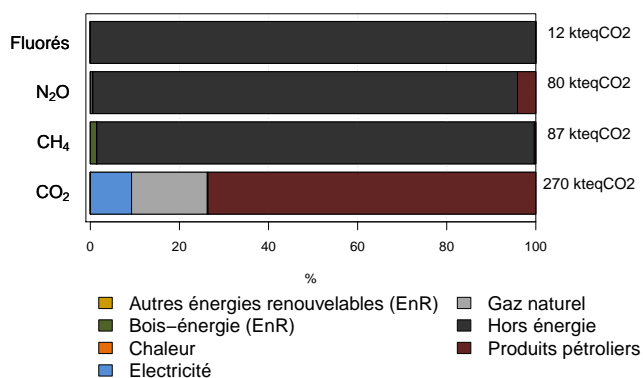
Émissions de GES par type et par secteur en 2016 (en kteqCO₂)



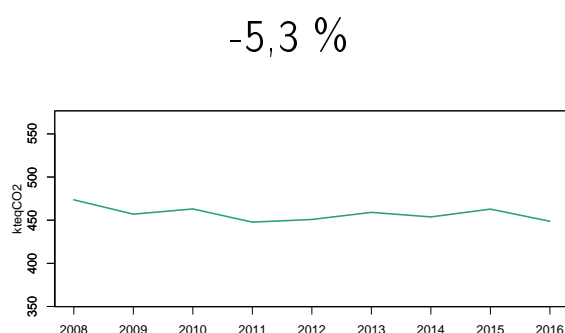
Méthodologie

En plus des émissions comptabilisées au niveau du territoire où elles sont produites (SCOPE 1), sont également prises en compte les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité et de chaleur nécessaires aux activités du territoire (SCOPE 2). Afin de déterminer l'impact relatif de chacun des polluants sur le changement climatique, les émissions sont fournies en pouvoir de réchauffement global (PRG). Il est exprimé en équivalence CO₂ d'après les valeurs suivantes : CO₂=1, CH₄=28 et N₂O=265, indiqués dans le 5^{ème} rapport du GIEC (2013). En conformité avec le décret relatif au PCAET, les émissions directes liées aux installations de production d'électricité et de chaleur sont comptabilisées en tant que CO₂ indirect au stade de la consommation. Par convention, les émissions de CO₂ biomasse ne sont quant à elles pas intégrées dans le pouvoir de réchauffement global (PRG) total en teqCO₂. Pour plus de détails, consulter le guide méthodologique BASEMIS (lien en dernière page).

Répartition des émissions de GES en fonction du combustible en 2016



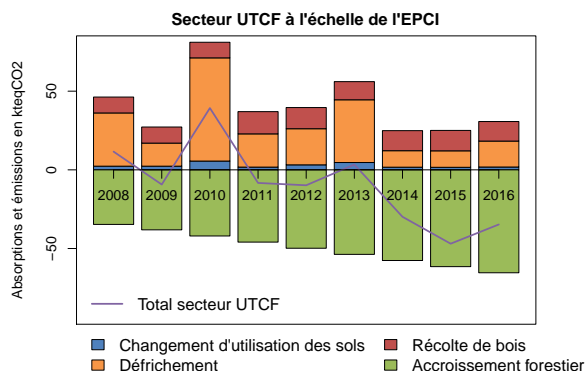
Évolution des émissions de GES entre 2008 et 2016



PUITS DE CARBONE

Le secteur Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCf) n'est par convention pas intégré dans le total des émissions de GES d'un territoire. Celui-ci ne peut être sommé aux émissions de GES présentées précédemment. Ce secteur génère à la fois des émissions et des absorptions de CO₂. Il permet d'estimer les puits de carbone sur un territoire à travers quatre flux : l'accroissement forestier (absorptions), la récolte de bois (émissions), le défrichement (émissions) et les changements d'utilisation des sols (émissions et absorptions).

En 2016, le secteur UTCf du territoire représente -35 kteqCO₂ (les Pays de la Loire représentent, la même année, -2130kteqCO₂)



Méthodologie

La méthodologie appliquée pour l'estimation de ce secteur s'inspire de la méthodologie utilisée pour l'inventaire national élaboré par le CITEPA.

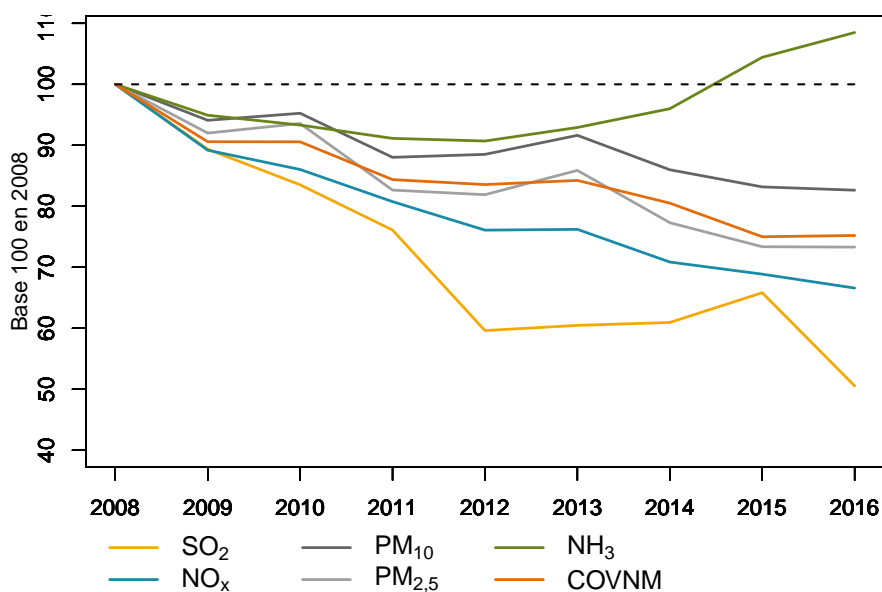
Les émissions et absorptions de CO₂ de ce sous-secteur correspondent à des flux et non des stocks.

Les données proviennent de différentes références bibliographiques : CITEPA, GIEC, INRA, inventaire forestier national (IGN), AGRESTE, Atlanbois, DRAAF.

Pour plus de détail, consulter le guide méthodologique BASEMIS (lien en dernière page).

ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Évolution des émissions de polluants entre 2008 et 2016 (base 100 en 2008)



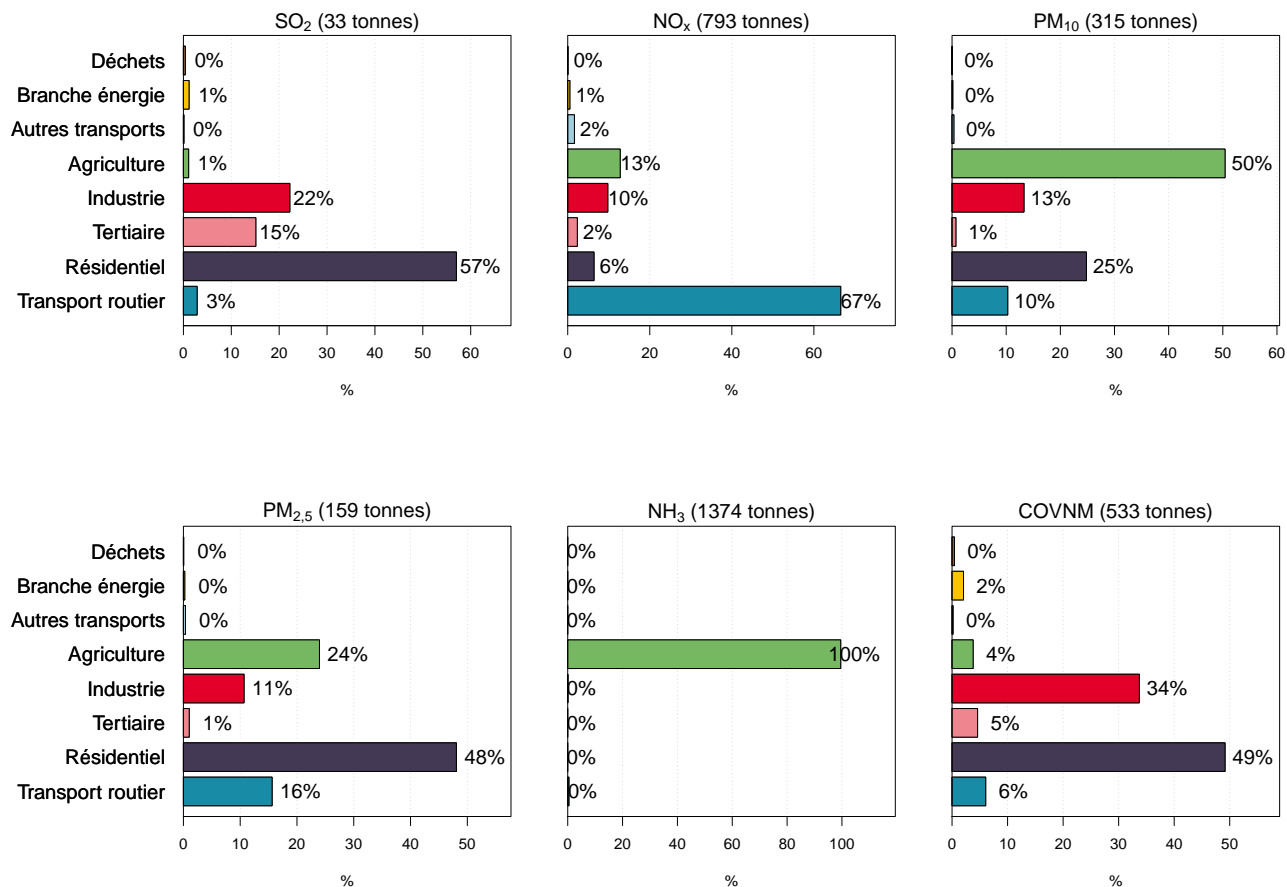
Émissions de polluants atmosphériques par habitant en 2016

Territoire	SO ₂	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	NH ₃	COVNM
% émissions EPCI/DEP	6,7%	9,7%	7,8%	7,8%	6,6%	7,5%
EPCI (kg/hab)	0,6	14,3	5,7	2,9	24,8	9,6
Vendée (kg/hab)	0,7	12,1	6	3	30,8	10,6
Pays de la Loire (kg/hab)	1,6	13,5	4,3	2,4	21,4	10,3

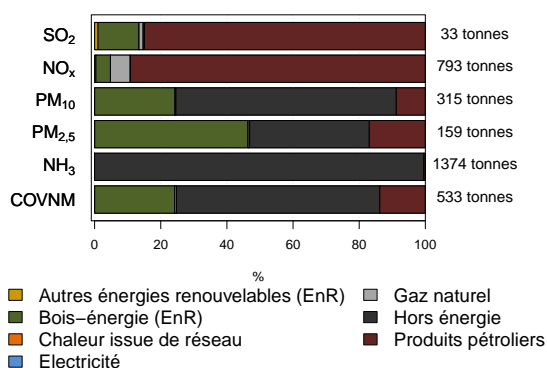
ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire s'élevaient en 2016 à 33 tonnes pour le dioxyde de soufre (SO₂), 793 tonnes pour les oxydes d'azote (NO_x), 315 tonnes pour les particules fines avec un diamètre inférieur à 10µm (PM₁₀), 159 tonnes pour les particules fines avec un diamètre inférieur à 2,5µm (PM_{2,5}), 1374 tonnes pour l'ammoniac (NH₃) et 533 tonnes pour les Composés Organiques Volatils Non Méthanique (COVNM). La part d'émissions de chaque secteur d'activité sur le territoire varie en fonction du polluant considéré.

Émissions de polluants par secteur d'activité en 2016



Répartition des émissions de polluants en fonction du combustible en 2016



Méthodologie

Les polluants pris en compte dans l'arrêté relatif au plan climat-air-énergie territorial du 28 juin 2016 sont les suivants : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les particules fines (PM₁₀, PM_{2,5}), l'ammoniac (NH₃) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

Ces polluants sont issus de diverses sources et impactent aussi bien l'environnement (pluies acides, contribution indirecte au réchauffement climatique) que la santé (troubles respiratoires, cardio-vasculaires et effets cancérigènes).

Comme pour les émissions de GES, les émissions de polluants sont comptabilisées où elles sont produites en kilogrammes.

Pour plus de détails consulter le guide méthodologique BASEMIS (lien en dernière page).

Liste des communes

Numéro sur la carte	Code INSEE	Nom de la commune
1	85104	Grues
2	85297	Triaize
3	85157	Moutiers-sur-le-Lay
4	85307	La Faute-sur-Mer
5	85001	L'Aiguillon-sur-Mer
6	85023	Bessay
7	85135	Mareuil-sur-Lay-Dissais
8	85061	Château-Guibert
9	85294	La Tranche-sur-Mer
10	85149	Moreilles
11	85235	Saint-Juire-Champgillon
12	85304	Vouillé-les-Marais
13	85105	Le Gué-de-Velluire
14	85171	Péault
15	85058	Chasnais
16	85042	Chaillé-les-Marais
17	85128	Luçon
18	85049	Champagné-les-Marais
19	85267	Sainte-Radégonde-des-Noyers
20	85159	Nalliers
21	85185	Puyravault
22	85036	La Bretonnière-la-Claye
23	85117	Lairoux
24	85074	La Couture
25	85193	Rosnay
26	85131	Les Magnils-Reigniers
27	85175	Les Pineaux
28	85261	Sainte-Pexine
29	85073	Corpe
30	85248	Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine
31	85115	La Jaudonnière
32	85188	La Réorthe
33	85290	Thiré
34	85233	Saint-Jean-de-Beugné
35	85286	La Taillée
36	85216	Sainte-Gemme-la-Plaine
37	85223	Sainte-Hermine
38	85209	Saint-Étienne-de-Brillouet
39	85199	Saint-Aubin-la-Plaine
40	85255	Saint-Michel-en-l'Herm

Fiche territoriale de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Numéro sur la carte	Code INSEE	Nom de la commune
41	85207	Saint-Denis-du-Payré
42	85040	La Caillère-Saint-Hilaire
43	85056	La Chapelle-Thémer
44	85111	L'Île-d'Elle

Pour plus d'informations

Rapport BASEMIS®

Chiffres départementaux et régionaux sur le site d'Air Pays de la Loire : <https://bit.ly/2xSzxvV>

Guide méthodologique : <https://bit.ly/1lazAuF>

Les partenaires

Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique : <http://www.dropec.fr/> Air Pays de la Loire : <http://www.airpl.org/>

DREAL Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

ADEME Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire.ademe.fr/>

Région Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire.fr/>

ENEDIS : <http://www.enedis.fr/>

GRDF : <http://www.grdf.fr/>

RTE : <http://www.rte-france.com/>

GRTgaz : <http://www.grtgaz.com/>

Contacts

contact@dropec.fr - 07.88.31.75.34 contact@airpl.org - 02.28.22.02.02

BASEMIS® est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/> ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

